

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 9 septembre 2010

32 L'Avenir de Creil - convention de mise à disposition d'éducateurs sportifs - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. SEGUIN
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA

Pouvoir à : Mme BASMAISON
Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : M. GRIMBERT
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET
M. MACHU
Mme FEVRIER

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Lors de la séance du 17 décembre 2007, le conseil municipal a validé la convention de mise à disposition d'éducateurs sportifs par l'Avenir de Creil, pour des interventions réparties entre le temps scolaire, l'école municipale des sports et hors temps scolaire, sous forme de stages ou d'autres animations.

La présente convention renouvelle cette mise à disposition et prévoit 1 100 heures d'intervention d'éducateurs maximum par an, sur la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Un état des heures sera transmis par le club, qui servira de base pour calculer la subvention attribuée à l'association et rémunérer les éducateurs sportifs au prix horaire de 13,36 €.

Vous êtes appelés à voter.

SOUS-PREFECTURE
- 5 OCT. 2010
60300 SENLIS

maintenant !

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen, jeunesse» en date du 9 septembre 2010

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'éducateurs sportifs avec l'Avenir de Creil pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2013.

Article 2 : d'imputer les dépenses afférentes au budget de la Ville (compte 65745/40/DB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

05 OCT. 2010

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE